

Le CAC c'est quoi ?



Non !!!

Oui !!!



# CAP2022 : Un condensé de la politique ultra-libérale de Macron et de son gouvernement.



Vous pouvez commander cette publication au CAC via le bulletin de commande accessible sur notre site Internet :

- <http://www.associations-citoyennes.net/?p=12936>

A renvoyer avec le règlement au :  
108 rue St Maur 75011 Paris  
Tel : 01 48 07 86 16  
Tel : 07 70 98 78 56

(Prix de revient 2 €)

# CAP 2022 C'est :

- Un objectif politique double :
  - Budgétaire (Réduire les dépenses d'intérêt général pour subventionner les multinationales)
  - La norme aux multinationales (Fabrication , mise en œuvre et contrôle)
- Une méthode
- 22 Propositions
- Des mises en application déjà en cours

# CAP 2022 c'est aussi :

- La suite pratique de détricotage du service public :
  - RCB -*Rationalisation des Choix Budgétaires*- (Années 1969-70) ;
  - DPO -*Direction Participative par Objectif*- (Années 70) ;
  - Management, New management (Années 80-2000) ;
  - RGPP -*Révision générale des Politiques Publiques*- (Sarkozy) ;
  - MAP -*Modernisation de l'action Publique*- (Hollande) ;
  - CAP 22 -*Comité Action Publique 2022*- (Macron).

# CAP 2022 Le 1er objectif

## **Budgétaire**

- 30 milliards d'économie dans la « dépense » publique sur le quinquennat
- 50.000 postes de fonctionnaires en moins d'ici 2022 pour « réduire les dépenses publiques », pour avoir un budget en « équilibre »
- Réforme du statut et de l'organisation de la fonction publique notamment en développant les agences.

# CAP 2022 Le 2ème objectif : la **Norme aux multinationales**

- Par norme, il faut entendre : La loi, la réglementation, la normalisation
- Cette norme sera établie par les multinationales, GAFAM et le système financier
- Il ne s'agit pas d'une privatisation classique, ou d'une délégation de service public, ni même d'un État soumis aux multinationales, mais bien des multinationales qui remplacent l'État

(GAFAM Google, Amazon, Facebook, Apple Microsoft)

# Qu'est ce que « la Norme ? »

- Nous entendons par Norme la loi, la réglementation, et la standardisation (normes comptables, normes techniques, etc.)
- La loi protège notamment les plus faibles car elle est théoriquement applicable pour tous dans les mêmes conditions
- La norme sert à donner les règles pour la vie en société
- Les normes sont des outils pour les politiques publiques. Par exemple : réglementation thermique des bâtiments, protection des cours d'eau (bien commun) contre la pollution, etc. .

# Au sujet de « la Norme ? »

- Le système capitaliste est structurellement bureaucratique

*Si il n'y a plus de norme, tout est dans le contrat (quand il y a contrat, ou c'est la loi du plus fort).*

- « Toute réforme pour réduire l'ingérence de l'État ne peut avoir comme effet ultime que d'accroître le nombre de réglementation et le volume de paperasse » (David Graeber) Tout « choc de simplification » se concrétise par de la complexification.



# CAP 2022

- Une logique capitaliste et la suite d'un long processus :
  - D'une politique de destruction du service public mais aussi des associations et de l'ESS
  - Du discours « entrepreneurial » et des dispositifs sur du long terme
- RCB, MPO, Management, New management, RGPD, MAP et
- CAP2022 est l'étape suivante avec un saut qualitatif, l'extinction de la norme

# CAP 2022

- C'est aussi une logique internationale dans le cadre de la « Mondialisation » :
  - Accords de libre échange ;
  - Des normes comptables « ad hoc » ;
  - Des critères de l'UE dits « de Maastricht » et les politiques d'austérité qui vont avec ;
  - Des injonctions du FMI et de la Banque Mondiale en échange de prêts ;
  - Les décisions du G20, G8, G7 etc. .

# La méthode

- La Main aux multinationales
- Le secret
- La violence des propositions

# La méthode I

- Le Comité Cap 2022 : Un comité de 34 personnes – uniquement des représentants du CAC 40 et « Hauts fonctionnaires » tous tenus au silence par des clauses de confidentialité.
- Un Comité de jeunes : « J22 » issus des startup.
- Un rapport tenu secret (mais révélé par le Syndicat Solidaire des Finances) -

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/nos-engagements/solidaires-fonction-publique/1626-le-voila-le-rapport-cap-22.html>

# La méthode II : CAP2022, c'est aussi un processus déjà en cours

- Des mesures techniques disséminées dans les lois votées ou en cours de vote + des ordonnances : *(10 dans la loi ESSOC Loi pour un État au Service d'une Société de Confiance )*
  - Loi PACTE Plan d'action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.
  - Loi ÉLAN – Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique.
  - Loi « Refonte de parcours professionnels ».
  - Le projet de loi mobilité.
  - Réformes constitutionnelles.
  - Surtransposition des directives de l'UE.
  - Etc. .

# La Méthode III : des dispositions « plus pragmatiques »

- Des Ministres issus des multinationales (Pénicaud Ministre de Danone ... Macron de chez Rothschild, Kohler SG Élysée avec l'armateur M.S.C)
- Le conseil national de l'Industrie (ré-industrialisation de la France) piloté par Ph. Varin, ex PDG de PSA qui a expatrié une grande partie de la production de PSA à l'étranger.
- La loi « liberté de choisir son avenir professionnel » renforce le contrôle du Patronat et du Marché sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

# La Méthode IV : exemples suite

- L'exposé des motifs du projet de loi mobilités, rédigé par un cabinet d'avocat international « Dentons » pour 30.000 €
- Le futur « PASS NAVIGO » confié par appel d'offre au consortium CONDUENT-WORLDFLINE sous prétexte de l'arrivée de la concurrence dans les transports en Île-de-France (pour concevoir un PASS compatible avec plusieurs entreprises en concurrence)
- ***Et nous reparlerons des Normes comptables et des accords de libre échange en fin de présentation***

# Les 22 mesures préconisées <sup>1/8</sup>

- Proposition 1 : « Refonder l'administration autour de la confiance et de la responsabilité » :  
**Suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables !!!**
- Proposition 2 : « Bâtir un nouveau contrat social entre l'administration et ses collaborateurs »
- Proposition 3 : « Investir dans le numérique pour offrir un service public augmenté » !!!  
**(CF intelligence artificielle)**
- Proposition 4 : « Assurer le « dernier kilomètre » du service public dans le monde numérique » :  
**Maisons de services **aux** publics !!!**



# Les 22 mesures préconisées <sup>2/8</sup>

- Proposition 5 : « Réduire le renoncement aux soins, améliorer l'espérance de vie en bonne santé, désengorger l'hôpital » - (5.000.000.000 d'économies)
- Proposition 6 : « Retarder dans la dépendance et mieux prendre en charge les personnes concernées » - (300.000.000 d'économies)
- Proposition 7 : « Simplifier la vie des personnes en situation de handicap et celles de leurs proches »

# PAUSE « QUESTIONS »

*Petit temps pour répondre aux éventuelles questions que vous pouvez avoir autour des enjeux de ces 7 premières propositions du rapport Action Publique 2022*

*Merci de les transmettre par écrit via le petit « Q &R » en bas de la page*

# Les 22 mesures préconisées 3/8

- Proposition 8 : « Réduire les inégalités et placer la France dans les 10 meilleurs systèmes éducatifs mondiaux » (Classement PISA) (300.000.000 d'économies)
- Proposition 9 : « Augmenter et améliorer l'accueil dans l'enseignement supérieur en diversifiant l'offre » (parcours sup, augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers)

# Les 22 mesures préconisées <sup>4/8</sup>

- Proposition 10 : « Mettre le demandeur d'emploi en capacité de construire sa recherche d'emploi » (création d'1 chéquier d'évolution professionnelle 350.000.000 d'économies)
- Proposition 11 : « Se loger à moindre coût » (Loi ELAN, 3.000.000.000 d'amélioration des finances publiques dont 1.400.000.000 d'économies)
- Proposition 12 : « Simplifier les dispositifs sociaux au titre de la solidarité nationale et mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin » (pas chiffré)

# Les 22 mesures préconisées 5/8

- Proposition 13 : « Réduire les délais de jugement » (projet de loi sur la réforme de la justice, tout numérique)
- Proposition 14 : « Assurer l'exécution de la totalité des peines d'emprisonnement ferme dans les délais, tout en supprimant la sur population carcérale » (?)
- Proposition 15 : « Simplifier et diminuer le coût du dispositif de recouvrement des prélèvements obligatoires » (réduire le nombre de taxes à un milliard d'euros d'économie !?)

# Pause « questions/ réponses »

*Petit temps pour répondre aux éventuelles questions que vous pouvez avoir autour des enjeux de ces 8 propositions supplémentaires*

*Merci de les transmettre par écrit via le petit « Q &R » en bas de la page*

# Les 22 mesures préconisées <sup>6/8</sup>

- Proposition 16 : « Allez vers une société « Zéro cash » pour simplifier les paiements tout en luttant mieux contre la fraude fiscale » (300.000.000 d'économies)
- Proposition 17 : « Concentrer l'offre audio visuelle publique sur le soutien à la création et l'information » (cf la réforme de l'audio visuel public et sa mise sous tutelle)
- Proposition 18 : « Supprimer les doublons et améliorer le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales » (un milliard d'euros d'économie)

# Les 22 mesures préconisées <sup>7/8</sup>

- Proposition 19 : « Renforcer la cohésion de l'action publique territoriale » (Économies substantielles non chiffrées )
- Proposition 20 : «Mettre un terme à toutes les interventions publiques dont l'efficacité n'est pas démontrée » (Par suppression des niches fiscales et **sociales**) Recettes fiscales nouvelles 7.000.000.000 €



# Les 22 mesures préconisées <sup>8/8</sup>

- Proposition 21 : « Mutualiser davantage l'achat public et développer les externalisations »  
(« Achat sur étagères » pour les armées, concession de 150 km supplémentaires d'autoroute, auto contrôle dans l'industrie et dans la consommation ... ) Amélioration des finances publiques de 3.000.000.000 dont 1.200.000.000 d'économies
- Proposition 22 : « Faire payer directement l'utilisateur de certains services publics »  
(2.300.000.000 d'économie contrôle sanitaire, transport, services consulaires, subventions à business France ...)

# Les Outils <sup>1/11</sup>

## *Comment cela se met il en place ?*

- Par la loi et la réglementation
- Par les agences
- Par les autorités « indépendantes » et les conflits d'intérêts
- Par « l'intelligence artificielle » et le tout Internet
- Par les accords de libre échange
- Par les organismes privés de Normalisation
- Par la casse du service public et son remplacement par les maisons de « Service **au** Public »
- Par la dissolution de la fonction publique, des missions publiques, des politiques publiques (circulaires du 24 Juillet 2018)

# Les outils <sup>2/11</sup>

## *Exemple, la loi Élan I*

La loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'aménagement et du Numérique) votée le 16 Octobre 2018 c'est :

- Moins de normes (urbanisme, construction, environnement, sécurité des bâtiments, ...), des facilités pour transformer des bureaux en logement, « **lever les freins pour construire plus et moins cher** » et créer un « **choc de construction** »

***NB :** En même temps, la loi littoral assouplie au bénéfice des promoteurs le rôle des architectes des bâtiments de France dont l'avis n'est plus conforme (on peut passer outre).*

# Les outils <sup>3/11</sup>

## *La loi Élan II*

- Les droits des locataires disparaissent :
  - « Bail mobilité » de un à dix mois non renouvelable avec des **charges facturées forfaitairement sans contestation possible**
- Le logement social détruit :
  - Ponction de 1,5 milliard d'€ sur les recettes des organismes sociaux publics par la baisse des loyers de 5€ pour compenser la suppression des APL et la hausse de la TVA

# Les outils <sup>4/11</sup>

## *La loi Élan III*

Les bailleurs sociaux ont :

- Obligation de vendre leur patrimoine pour construire
- Pour les locataires retrait du droit à rester dans les lieux
- Révision tout les trois ans de leur situation (départ d'enfant, augmentation de revenu ...) avec départ « conseillé » le cas échéant

*Avec comme conséquence la ghettoïsation et la paupérisation des locataires*

# Les outils <sup>5/11</sup> – *La loi pour un État au service d'une société de confiance* (dite « ESSOC »)

Généralisation de la politique des « **rescrits** » dans tous les secteurs : Urbanisme, permis de construire, environnement, patrimoine, redevance, fiscalité, enseignement, culture...

**En clair**, un récipiendaire fait une demande à l'administration, rédige en même temps un projet de délibération afférant. Si l'administration ne répond pas dans les trois mois, son projet de délibération est opposable, c'est à dire légal.

Autrement dit, c'est le récipiendaire – le demandeur – qui décide à la place de l'administration.

# Pause « questions/réponses »

*Petit temps pour répondre aux éventuelles questions que vous pouvez avoir autour de cette première série d'outils du rapport « Action Publique 2022 ».*

*Merci de les transmettre par écrit via le petit « Q &R » en bas de la page*

## *Pourquoi les agences ?*

Les agences permettent :

- De sortir de l'organisation du service public et de la fonction publique et d'appliquer les méthodes de gestion du privé avec des objectifs qui ne sont plus soumis à la déontologie de la fonction publique (équité de traitement entre tous les usagers). Les conséquences :
- Précarisation des emplois
- Management privé

*NB : Thatcher a mis en place les agences dès 1980. Aujourd'hui les « sujets de sa majesté » veulent revenir au service public.*



# Les outils 8/11

## *Les agences ?*

*Il existait 1 244 agences en France - 442 830 agents en 2012. Depuis d'autres ont été créées, de nouvelles sont en gestation.*

*Ex : L'agence des territoires parangon de CAP 2022*

*Cette agence des territoires serait organisée en trois cercles :*

### *1<sup>er</sup> Cercle : le cœur de l'agence*

- CGET Commissariat général à l'égalité des territoires
- ANAH Agence Nationale de l'Habitat
- ANRU Agence Nationale de la rénovation urbaine ...

# Les outils 9/11

## *Les agences ?*

### 1<sup>er</sup> Cercle - suite :

- EPARECA Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- Agence du Numérique

### 2<sup>ème</sup> Cercle : « Les sous traitants »

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

# Les outils 10/11

## *Les agences ?*

### 2<sup>ème</sup> Cercle - suite- :

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- ATOUT FRANCE l'Agence de développement touristique de la France
- Business France
- AFD Agence française de développement

# Les outils 11/11

## *Les agences ?*

### 3ème Cercle : « Les organismes associés »

- ONF établissement public français chargé de la gestion des forêts publiques
- IRSTEA Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Agences de l'eau

# Le financement et comptabilité de l'agence des territoires: *Caisse des Dépôts et Consignation + 3 cercles*

- **Financement par le privé** : Fondations (entreprises intéressées) et financement participatif
- **Gestion comptable** → compta privé
- **Missions** : Agence seuls interlocuteurs des élus → contrat par territoire
- Le préfet délégué de l'agence dans le département a un double rôle d'administrateur et d'opérateur d'opérateurs

# Le financement et comptabilité de l'agence des territoires: Caisse des Dépôts et Consignation + 3 cercles

- Le personnel de l'agence : contractuel
- Une gouvernance « **AGILE** ». Une approche client au service des transitions territoriales  
→ *comme une entreprise au service des clients*

# Les autorités administratives indépendantes

- **Institutions** de l'État chargées, en son nom de réguler un secteur jugé comme essentiel  
*Exemple : Conseil de la concurrence, CNIL, ARAFER... (26 en tout) avec des pouvoirs de régulation et de sanction.*
- « Indépendantes des secteurs contrôlés et des pouvoirs publics » mais...
  - 1) La loi du 20 Janvier 2017 a renforcé leur contrôle par le parlement et le gouvernement.
  - 2) Pour contrôler un secteur, il faut le connaître, donc les membres de ces agences viennent des secteurs contrôlés en général, ce qui génère inévitablement des conflits d'intérêt.

# L'osmose public-privé, les conflits d'intérêts <sup>1/3</sup>

- **Le lobbying** : Moyen pour les grandes entreprises (industrie, banque-finance) d'induire et de peser sur les décisions avec des moyens considérables.

Léa Guessier collectif de hauts fonctionnaires (le Monde 1<sup>er</sup> Juin 2018) : « *L'une des principales difficultés de l'élaboration de la norme en matière économique et financière tient à l'expertise nécessaire. Or si cette expertise n'existe pas en quantité finie et peut théoriquement être acquise par tous, force est de constater qu'elle est en France au moins, détenue pour une large part par les «lobbys» financiers, c'est-à-dire les associations, organisations et fédérations chargées de représenter les intérêts des institutions financières - essentiellement les banques et les sociétés d'assurances - en particulier auprès des pouvoirs publics. .../... »*



# L'osmose public-privé et les conflits d'intérêt 2/3

Léa Guessier suite (Le Monde 1<sup>er</sup> Juin 2018)

« ...les moyens humains et financiers des lobbys sont sans commune mesure non seulement avec ceux dont disposent les représentants d'autres intérêts comme les associations de consommateurs ou d'usagers, mais aussi avec ceux des administrations chargées d'élaborer la régulation qu'ils appliquent. **Pour chaque domaine de la régulation financière, on peut estimer qu'en moyenne un expert de l'administration française dispose de six ou sept interlocuteurs différents et spécialistes au sein de l'organisation professionnelle concernée** ».

# L'osmose public-privé, les conflits d'intérêts <sup>3/3</sup>

- **Le pantouflage** : Des hauts fonctionnaires qui vont exercer dans le privé et souvent reviennent dans la fonction publique.
- Ces **conflits d'intérêt** sont structurels dans le système capitaliste et dans nos institutions :
  - *Dans l'exécutif comme par exemple Alexis Kohler, SG de l'Élysée où le Président de la République lui même, et les ministres venant des entreprises du CAC 40 (mais pas du CAC !)*
  - *Le Conseil constitutionnel*
  - *Le Conseil d'État*
  - ...

C'est consubstantiel au régime, on est dans l'entre soi.

# Pause « questions/réponses »

*Petit temps pour répondre aux éventuelles questions que vous pouvez avoir...*

*Merci de les transmettre par écrit via le petit « Q &R » en bas de la page*

# L'intelligence artificielle I

- Manipulation de données en masse (ni mystérieux, ni intelligent mais dangereux)
- Mais cela provoque un accaparement des données par les GAFAM qui les utilisent pour nous manipuler et les revendent. Nous devenons une marchandise.

*Exemple : Macron a décidé d'ouvrir les données de la sécurité sociale.*

- 100 % numérique exclut un quart de la société

Contrôle de la société, le comportement à point en chine, l'université de la Chufa en Allemagne (<https://playtv.fr/programme-tv/1864886/karambolage/>)

# L'intelligence artificielle II

- La captation des renseignements personnels nourrit des algorithmes auto-programmables qui :
  - Contrôlent tous nos actes.
  - Envahissent et subjuguent notre cerveau pour induire notre comportement, le conformer au système de consommation marchand pour « une société bureaucratique de consommation programmée » (Henri Lefebvre - « *Vers le cybernanthrope contre les technocrates* » - Delanoë 1967)

# L'international, les normes comptables

- Les accords de libre échange CETA, JEFTA avec le système de règlement des conflits entre États et multinationales via des tribunaux (ISDS ), la coopération administrative
- Normes comptables - IFRS (*International Financial Reporting Standards*) établies par le Financial Stability Board et le comité de Bâle.

Voir [http://cee.e-toile.fr/index.cfm/2018/6/3/Deux-mots--Paul-Tucker-ancien-banquier-central\(United Kingdom\)](http://cee.e-toile.fr/index.cfm/2018/6/3/Deux-mots--Paul-Tucker-ancien-banquier-central(United Kingdom))

# La dissolution de la fonction publique <sup>1/2</sup>

- Le 29 Octobre 2018, le Premier ministre annonçait son plan de réformes de l'État :
  - Généralisation des contractuels à la place de fonctionnaires sous statut,
  - des contrats de 5-10-15 ans (ce qui est illégal du point de vue de la réglementation communautaire),
  - rémunération au mérite,
  - prime de départ de 24 mois (ce qui existe depuis 10 ans, Sarkozy),
  - 100 % numérique en 2022
- Préparation d'un projet de loi sur le statut de la fonction publique.

# La dissolution de la fonction publique <sup>2/2</sup>

- Le statut de la fonction publique protège en priorité les citoyens/usagers en leur assurant une égalité de traitement quelque soient leurs situations. C'est un des garants des valeurs d'égalité de la République.
- Il est aussi un des garants de l'intégrité des fonctionnaires et de la fonction publique en général. **C'est donc un élément essentiel pour de bonnes relations entre les associations et la puissance publique.**



# Mais l'histoire n'est pas écrite

Le monde associatif mais aussi les « Gilets Jaunes », les syndicats, les agents de la fonction publique, ... non seulement **résistent mais recherchent et offrent des solutions** :

- Les actions pour la transition sociale, écologique, culturelle ...
- De nouveaux droits (culturels, environnementaux, pour les lanceurs d'alertes.,,)

Et se mobilisent, manifestent, pétitionnent ...